

DEC200202DR13

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël SOUBEYRAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2010, intitulée Centre d'Economie de l'Environnement (CEE-M);

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191254DGDS du 19 décembre 2019, approuvant le renouvellement de l'unité FRE2010 intitulée *Centre d'Economie de l'Environnement (CEE-M)*, dont le directeur est M. Raphaël SOUBEYRAN

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **Mme Isabelle ROMESTAN Administratrice d'Unité**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Montpellier, le **22 janvier 2020**

Le directeur de l'Unité

Raphaël SOUBEYRAN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.